

Département
de la MOSELLE
Arrondissement
de SARREBOURG

Commune de RÉDING

Envoyé en préfecture le 02/12/2020
Reçu en préfecture le 02/12/2020
Affiché le 
ID : 057-215705666-20201127-2020_DCM_43-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020/43

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 27 novembre 2020 à 19H30
A la Salle Multiculturelle – Espace M. Wolfersberger

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 16

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Denis MAZERAND, Philippe DIDIERJEAN, Jean-Marc HENRY, Olivier GROSSE,
Mmes Valérie DITLY, Martine FROEHLICHER, Josiane SCHWEY, Laurence HOFFMANN, Sylvie SEYER, Karine FISCHER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER.

Membres absents excusés : M. Alexandre RIESE, M. Alexis UNTEREINER, Mme Elisabeth BOURGEOIS ;

◇◇◇◇◇◇◇◇

SURENDETTEMENT DE PARTICULIERS
RETABLISSEMENT PERSONNEL SANS LIQUIDATION
JUDICIAIRE

Dans ses séances du 12/12/2019 et du 30/12/2019, la Commission de surendettement des particuliers de la Moselle ayant constaté la situation de Madame Marie-Laure NOE, demeurant 1 rue des Cerisiers 57565 BROUDERDORFF et Madame Aurélie SCHAEFFER, demeurant 2B rue des Capucins 57400 SARREBOURG, a prononcé la recevabilité de ces dossiers.

Madame Marie-Laure NOE est redevable à la Ville de Réding de la somme de 39,10 € suivant titre de recettes établi le 30/11/2016 pour la fréquentation du périscolaire.

Madame Aurélie SCHAEFFER est redevable à la Ville de Réding de la somme de 18,48 € suivant titre de recettes établi le 05/03/2014 pour la redevance d'assainissement.

Compte tenu de la situation de Mesdames NOE et SCHAEFFER, la Commission a décidé dans sa séance du 27/02/2020 d'imposer le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

Art.1 : constate l'irrecouvrabilité des sommes dues par Mesdames NOE et SCHAEFFER.

Art.2 : décide d'imputer les dépenses y relatives à l'article 6542 – Créances éteintes, de la section de fonctionnement du budget primitif 2020.

Art.3 : autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 1^{er} décembre 2020

Le Maire de Réding,

Denis LOUTRE

